FABRICATION DE GLACES ET SORBETS

sessions 2021

du 29 mars au 2 avril du 15 au 19 novembre

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances de base en formulation et fabrication de glaces et de sorbets, en intégrant les aspects réglementaires.

Connaître et dimensionner le matériel adapté selon les projets

CONTENU DE LA FORMATION

- ➤ Étude de la réglementation en vigueur concernant la définition des crèmes glacées, glaces et sorbets, l'hygiène et la conception de l'atelier.
- ➤ Étude des différentes étapes de fabrication et de formulations.
- ➤ Mise en pratique en atelier :
 - Réalisation de multiples recettes : sorbets de fruits, crèmes glacées et fruits glacés.
 - Experimentations de formulations adaptées aux projets des participants
 - Réalisation de desserts glacés avec un pâtissier professionnel tels que : Vacherin, citron givré, bûche glacées
- Analyse des principaux défauts dus à la fabrication et/ou au stockage.
- ➤ Étude du matériel de transformation : performance, coût, adresses de fournisseurs.
- ➤ Exemple de calcul d'un coût de revient à partir d'un cas type .
- ➤ Échanges autour des retours d'expérience des participants à la formation

MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Formateurs du CFPPA spécialisés en agroalimentaire et intervenant pâtissier professionnel.

Atelier agroalimentaire équipé de matériels professionnels, de petite capacité de production.

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

Durée de la formation : 32 heures

Horaires: Lundi 13h30 – 17h30

Mardi à Vendredi : 08h30 - 17h

Prévoir : une blouse et des bottes pour le travail en atelier de transformation.

COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

15 €/heure, soit 105 € par jour et par personne.

- > Statut agricole, exploitant, conjoint- collaborateur, cotisant solidaire, PPP: le CFPPA dépose des demandes collectives auprès du VIVEA; la prise en charge financière dépend de l'avis du comité. Nous contacter.
- Demandeurs d'emploi : financement possible d'un parcours de formation dans le cadre du dispositif du Conseil Régional Occitanie ou avec votre CPF. s'adresser à votre Pôle Emploi ou nous contacter.
- ➤ Salariés : financement entreprise ou avec votre CPF possible dans le cadre d'un parcours de formation complet. S'adresser à votre entreprise ou nous contacter.



